
Présidence : Belgique

596ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 9 mars 2006

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 12 h 55

2. Président : M. B. de Crombrugghe

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'OSCE, M. Arsim Zekoli.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU BRIGADIER GENERAL FERENC BANFI, CHEF DE LA MISSION DE L'UNION EUROPEENNE D'ASSISTANCE A LA FRONTIERE ENTRE LA MOLDAVIE ET L'UKRAINE

Chef de la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (PC.DEL/191/06 OSCE+), Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/192/06), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan) (PC.DEL/209/06 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/205/06 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/196/06), Canada, Ukraine, Moldavie (PC.DEL/195/06 OSCE+),
Président

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES
ACTIVITES ECONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/44/06 OSCE+), Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européenne ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/193/06), Norvège, Fédération de Russie, Arménie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/197/06), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Moldavie et de l'Ukraine) (PC.DEL/208/06 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/211/06 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/204/06 OSCE+), Président

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Situation des droits de l'homme en Biélorussie et préparatifs en vue des élections présidentielles, devant avoir lieu le 19 mars 2006* : Autriche-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/194/06), Suisse, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/199/06), Biélorussie
- b) *Préparatifs pour les élections législatives en Ukraine, devant avoir lieu le 26 mars 2006* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/198/06), Ukraine
- c) *Enquête sur l'assassinat de M. A. Sarsenbaiuly au Kazakhstan* : Kazakhstan (PC.DEL/203/06 OSCE+)
- d) *Message du Président du Kazakhstan au peuple du Kazakhstan le 1er mars 2006* : Kazakhstan (PC.DEL/202/06 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/210/06 OSCE+)
- e) *Situation des ONG au Kirghizistan* : Kirghizistan

Point 4 de l'ordre du jour : **DECISION SUR LA NOMINATION DU
VERIFICATEUR EXTERIEUR**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 721 (PC.DEC/721), sur la nomination du vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Norvège (Annexe), Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/37/06) : Président*
- b) *Report de la visite du Président en exercice en Moldavie : Président*
- c) *Report de la visite de l'Envoyé spécial de la Présidence en Géorgie : Président*

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- a) *Visite au Secrétariat de l'OSCE, le 28 février 2006, de représentants de l'Equipe de surveillance du Comité créé par la Résolution 1267 des Nations Unies : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- b) *Visite du Secrétaire général à Bichkek du 2 au 5 mars 2006 : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- c) *Troisième réunion du Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe, tenue à Vienne le 6 mars 2006 : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- d) *Visite du Secrétaire général à Berlin le 8 mars 2006 : Directeur du Bureau du Secrétaire général*
- e) *Visite du Secrétaire général au Portugal le 9 mars 2006 à l'occasion de l'investiture du Président Annibal Cavaco Silva : Directeur du Bureau du Secrétaire général*

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Référendum au Monténégro (Serbie-Monténégro) devant avoir lieu le 21 mai 2006 : Serbie-Monténégro (PC.DEL/213/06 OSCE+)*
- b) *Publication des rapports annuels par pays pour 2005 sur les pratiques en matière de droits de l'homme : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/200/06)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 mars 2006 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/596

9 mars 2006

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

596ème séance plénière

PC Journal No 596, point 4 de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA NORVEGE

Monsieur le Président,

La Norvège remercie les délégations d'avoir approuvé la nomination du Bureau norvégien de vérification des comptes en tant que futur vérificateur extérieur de l'OSCE. Nous sommes convaincus que le Bureau norvégien de vérification des comptes poursuivra l'excellent travail que le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni a effectué au cours des trois dernières années.

Je souhaiterais toutefois apporter une précision. L'intention du Bureau norvégien de vérification des comptes est de fournir des services de vérification extérieure à l'OSCE non pas pendant une année qui expire le 30 avril 2007, mais pendant une période de trois ans, conformément à ce que prévoit l'Article VIII du Règlement financier.

Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.